

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) - 40 AV JEAN MERMOZ
ROND POINT DES GOUTTERONS
532 413 564 RCS SAINT-ETIENNE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme
Pour la société ESKI, Président
Monsieur Christophe GANDON

Christophe GANDON

✓ Certifié par  yousign

Le signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique YouSign, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A2G</u>				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>40 avenue Jean Nermoz 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>5 3 2 4 1 3 5 6 4 0 0 0 2 4</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 400	AG	26 400	
		Fonds commercial (1)	AH	189 500	AI	76 932	112 567
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	168 416	AS	108 401	60 014
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 258 341	AU	1 217 441	40 900
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	58 794	BI		58 794
	TOTAL (II)			BJ	1 701 452	BK	1 429 175
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	403 668	BU		403 668
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	357 780	BY		357 780
		Autres créances (3)	BZ	292 257	CA		292 257
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100 000	CE		100 000
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	125 959	CG		125 959
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	96 871	CI		96 871
TOTAL (III)		CJ	1 376 537	CK		1 376 537	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW					
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	3 077 989	IA	1 429 175	1 648 814
Renvois : (1) Dont droit au bail :		189 500	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A2G		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	253 554	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	155 826	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	414 881	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	225 914	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	278 500	
	Dettes fiscales et sociales			DY	233 177	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instrument financier à terme			DI		
	Autres dettes			EA	238 089	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	258 252	
TOTAL (IV)			EC	1 233 932		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 648 814		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 181 615
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Désignation de la société : SAS A2G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 648 814 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 155 827 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Annexe

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	165 000	24 500		189 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 400			26 400
Immobilisations incorporelles	191 400	24 500		215 900
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	123 946	44 471		168 416
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 032 523			1 032 523
- Matériel de transport	125 305			125 305
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 509	3 005		100 514
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 379 282	47 476		1 426 758
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	57 816	979		58 795
Immobilisations financières	57 816	979		58 795
TOTAL	1 628 498	72 954		1 701 453

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			24 500		
Immobilisations corporelles			47 476		
Immobilisations financières			979		
Augmentations de l'exercice			72 954		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial			67 082	9 850		76 932
- Autres immobilisations incorporelles			26 400			26 400
Immobilisations incorporelles			93 482	9 850		103 332
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		94 180	14 222		108 402
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		958 192	41 018		999 210
- Matériel de transport	4 à 5 ans		119 573	3 831		123 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		91 293	3 535		94 827
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			1 263 238	62 605		1 325 843
TOTAL			1 356 720	72 455		1 429 175

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 805 704 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	58 795		58 795
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	357 780	357 780	
Autres	292 258	292 258	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	96 871	96 871	
Total	805 704	746 909	58 795

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	220 202
Total	220 202

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	4 769		4 769		
Total	4 769		4 769		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : Exploitation Financières Exceptionnelles			4 769		

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 233 933 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	225 915	173 598	52 317	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 500	278 500		
Dettes fiscales et sociales	233 177	233 177		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	238 089	238 089		
Produits constatés d'avance	258 252	258 252		
Total	1 233 933	1 181 616	52 317	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 985			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	247 685			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	720
Dettes provis. pr congés à payer	81 336
Dettes provis. pr partic. salariés	517
Charges sociales s/congés à payer	28 938
Total	111 511

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	96 871		
Total	96 871		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	258 252		
Total	258 252		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	235 384		235 384
Ventes de marchandises	5 031 355		5 031 355
Produits des activités annexes	3 111		3 111
TOTAL	5 269 850		5 269 850

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) - 40 AV JEAN MERMOZ
ROND POINT DES GOUTTERONS
532 413 564 RCS SAINT-ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« DEUXIÈME DÉCISION »

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, représentant un bénéfice de 155 826,97 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice *155 826,97 euros*

A titre de dividende global à l'Associé Unique *100 000,00 euros*
Soit 200 euros par action

Le solde *55 826,97 euros*

*En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 309 381,49 euros.*

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 314 881,49 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)
Exercice 31/12/2024	100 000 euros	NEANT
Exercice 31/12/2023	100 000 euros	NEANT
Exercice 31/12/2022	NEANT	NEANT

»

Pour extrait certifié conforme
Pour la société ESKI, Président
Monsieur Christophe GANDON

Christophe GANDON

✓ Certifié par  yousign

Le signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique YouSign, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.